

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2022

**Présents** : F. DUPUIS - A. BOIGELOT – B. DUPARCQ - L-P. SECCI - N. ZIANE - P. CALLOT - N. LADEVEZ - F. GREBEAU - F. CAPLIEZ - P. WALCZAK – N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - M. LICTEVOUT - N. BOUCHKIR – M-T. FLANQUART - F. GAZET – Y. BERNARD - F. VIAL - C. VAN HEUE – C. POT CHABIERSKI - J-P DUMAINIL

**Représentés** (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Six procurations sont présentées : A. CAPPE représentée par F. GREBEAU  
D. DEDOURGES représentée par Y. BERNARD  
B. LEBACQ représentée par N. BOUCHKIR  
S. IDRI représentée par P. CALLOT  
V. BERNARD représentée par N. LADEVEZ  
J. GELDOF représenté par F. VIAL

**Deux Absent(s) Excusés** : A. BAUCHE  
A. DIEVART

**Retard** :

**Début du Conseil Municipal : 18 H 00**

-:-:-:-:-:-:-

Madame Brigitte DUPARCQ est désignée comme secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-

## **Compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2021**

*Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2021.*

**Le compte rendu est adopté à 27 voix pour , 2 absents excusés**

## **Compte rendu des décisions du Maire**

*- n° 26/2021 : Fonds d'Intervention pour les Enjeux Écologiques Territoriaux 2019  
Acceptation de la subvention pour l'aménagement d'un verger paysager*

**Prise d'acte**

## **FINANCES**

### **1. Rapport d'orientation budgétaire 2022**

*Considérant que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.*

*Considérant que par son article 107 dit «Amélioration de la transparence financière», la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venue préciser le contenu du rapport d'orientation budgétaire.*

*Qu'en termes de publicité, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit désormais être transmis à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, mais également être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.*

*Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne aux membres du Conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.*

*La loi du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) est venue compléter les dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République » de 1992 et prévoit, entre autres, de nouvelles dispositions sur la composition du Rapport d'orientation budgétaire repris dans le décret 2016-841 du 24 juin 2016.*

*Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.*

***Aussi, les élus du conseil municipal sont invités :***

*à débattre des orientations que la commune devra adopter dans les prochaines années, avant examen à venir du budget primitif 2022, cela sur la base du rapport d'orientation budgétaire fourni en annexe.*

**ROB 2022 présenté par Madame Nadine ZIANE élue aux finances et Madame Mylène PATEL responsable finances**

**Prise d'acte**

**La délibération est adoptée à 27 voix pour , 2 absents excusés**

## **2. Remboursement de location de salle (01/2022)**

*Madame Nadine ZIANE, Adjointe, informe l'assemblée délibérante que suite au confinement imposé par l'épidémie du COVID 19, de nombreux événements et rassemblements familiaux ont été annulés. Les familles ayant réglé l'acompte, en partie ou en totalité leur location de salle sollicitent le remboursement du montant versé.*

**La délibération est adoptée à 27 voix pour , 2 absents excusés**

## **3. Fonds de concours piscine transport 2021**

*Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, expose au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a décidé la création d' un fonds de concours dans le cadre d'une politique communautaire en faveur de l'apprentissage de la natation.*

**La délibération est adoptée à 27 voix pour , 2 absents excusés**

## **4. Subventions aux associations pour l'année 2022**

*Madame Nadine ZIANE, Adjointe, propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions ci-jointes détaillées aux associations. Les Présidents des Associations ne participent pas au vote.*

**La délibération est voté par chapitres**

**Animation de quartier : 25 voix pour, 2 ne participent pas, 2 absents excusés**

**Artistique Culturelle Entretien du corps : 27 voix pour, 2 absents excusés**

**Prévention Solidarité : 27 voix pour, 2 absents excusés**

**Jumelage représentation extérieure : 23 voix pour, 4 ne participent pas, 2 absents excusés**

**Mémoire : 25 voix pour, 2 ne participent pas, 2 absents excusés**

**Patrimoine Culturel local : 26 voix pour, 1 ne participent pas, 2 absents excusés**

**Santé : 27 voix pour, 2 absents excusés**

**Sports : 25 voix pour, 2 ne participent pas, 2 absents excusés**

**Subventions écoles : 27 voix pour, 2 absents excusés**

## **5. Tarification des activités sportives**

*La séance ouverte, Monsieur Louis-Pierre SECCI propose de fixer les tarifs des activités sportives à compter du 1<sup>er</sup> août 2022*

**La délibération est adoptée à 27 voix pour , 2 absents excusés**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **6. Mise à jour du tableau des effectifs**

*Mme le Maire expose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet le cas échéant et de créer ou supprimer les postes nécessaires au fonctionnement des services.*

**La délibération est adoptée à 27 voix pour , 2 absents excusés**

## **URBANISME**

### **7. Constitution d'une servitude**

*Monsieur Pierre Walczak informe le Conseil Municipal de la mise en vente de l'immeuble à usage d'habitation et de commerce de Monsieur MASQUELIER Jean-Michel au 63 rue Pasteur. Monsieur MASQUELIER souhaite régulariser l'accès à l'arrière de son bâtiment qui s'effectue via la parcelle communale cadastrée AE 258. Il y a donc lieu de constituer une servitude de passage entre la commune et Monsieur MASQUELIER Jean-Michel.*

**La délibération est adoptée à 27 voix pour , 2 absents excusés**

## **MOTION**

Soutien à la pérennisation du régime spécial de la Sécurité Sociale Minière

**Motion adoptée à 27 voix pour , 2 absents excusés**

**Fin du Conseil Municipal : 19 H 12**

Le Maire  
Fabienne DUPUIS

